RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DBU

Autres désignations commerciales

1,8-Diazabicyclo[5.4.0]undec-7-ene
2,3,4,6,7,8,9,10-octahydropyrimido[1,2-A] azepine
2H, 3H, 4H, 6H, 7H, 8H, 9H, 10H-pyrimido[1,2-a]azepine

Nº CAS: 6674-22-2
Nº CE: 229-713-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits chimiques de synthèse.
Produit chimique de laboratoire
Fabrication de la substance

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Iris Biotech GmbH
Rue: Adalbert-Zoellner-Straße 1
Lieu: D-95615 Marktredwitz, Germany
Boîte postale: 568
D-95605 Marktredwitz, Germany
Téléphone: +49 9231 97121 0 Téléfax: +49 9231 97121 99
e-mail: info@iris-biotech.de
Interlocuteur: Compliance Department Téléphone: +49 9231 97121 0
e-mail: sds@iris-biotech.de
Internet: www.iris-biotech.de
Service responsable: Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)

Information supplémentaire

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 24h

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:
Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1
Toxicité aiguë: Acute Tox. 3
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3
Mentions de danger:
Toxique en cas d'ingestion.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut être corrosif pour les métaux.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver Mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405	Garder sous clef.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un lieu d'élimination approuvé.

Conseils supplémentaires

Attention - Substance non encore testée complètement.

2.3. Autres dangers

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

1,8-Diazabicyclo[5.4.0]undec-7-ene

Formule:	C9H16N2
Poids moléculaire:	152,23 g/mol

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
6674-22-2	DBU			<= 100 %
	229-713-7			
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Aquatic Chronic 3; H290 H301 H314 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
6674-22-2	229-713-7	DBU	<= 100 % %
	par voie orale: DL50 = 215 mg/kg		

Information supplémentaire

Attention - Substance non encore testée complètement.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux. dyspnée. Danger de perte de la vue!

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection. Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Pour les non-secouristes: Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Pour les secouristes. RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Colmater les bouches de canalisations. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7.2 et 10.5). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Evacuer pour élimination. Nettoyer la zone contaminé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver sous clé. Protéger de l'humidité.
Sensible à l'air.
température de stockage: temperature ambiante (+15°C bis +25°C)

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Full contact:
Matériau approprié: Caoutchouc butyle
Epaisseur du matériau des gants: 0,70 mm
Temps de pénétration: >480 min

Contact par projection:
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
Epaisseur du matériau des gants: 0,11 mm
Temps de pénétration: 30 min

Manipulés avec des gants qui répondent à la Directive EU 89/686/CEE et la norme EN 374, en dérogation à cette politique. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune clair/ jaune
Odeur:	d'amine, désagréable

		Testé selon la méthode
Modification d'état		
Point de fusion/point de congélation:	-70 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	261 °C	@ 1.013 hPa
Point d'éclair:	116 °C	DIN 51758
Inflammabilité		
solide/liquide:	Aucune donnée disponible	
gaz:	Aucune donnée disponible	
Dangers d'explosion		
Non classé parmi les explosifs.		
Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	6,5 vol. %	
Température d'auto-inflammation:	260 °C	DIN 51794
Température d'inflammation spontanée		
solide:	Aucune donnée disponible	
gaz:	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible	
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
pH-Valeur (à 20 °C):	12,8	10 g/l
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	11,76 mPa·s	

Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	1,38
Pression de vapeur: (à 25 °C)	0,02 hPa
Pression de vapeur: (à 37,7 °C)	7,1 hPa
Densité (à 20 °C):	1,02 g/cm³
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:	Coefficient de partage: n-octanol/eau: 1,38 (Données expérimentales) bibliographie:
Teneur en corps solides:	non déterminé
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Peut être corrosif pour les métaux.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux. Possibilité de réactions dangereuses. En cas d'échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

10.2. Stabilité chimique

Sensible à l'air.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide, Peroxydes, Comburant. Vive réaction avec: Halogénures d'acides. anhydrides d'acides. Chloroforme. Acide.

10.4. Conditions à éviter

Chauffage. L'évaluation d'une zone à partir d'env. 15 Kelvin sous le point d'inflammation est considérée comme critique.

10.5. Matières incompatibles

Métal. Tenir à l'écart de: Acide, Comburant, Peroxydes. Halogénures d'acides. anhydrides d'acides. Acide. Agents oxydants. Chloroformic acid ethyl ester.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NOx).

Information supplémentaire

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
6674-22-2	DBU				
	orale	DL50 215 mg/kg	Rat.		

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque de graves lésions des yeux.
Symptômes: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l 'oesophage et de l 'estomac., fortes douleurs (danger de perforation!), Vomissements avec du sang

En cas d'inhalation: Irritations des muqueuses. Toux. dyspnée. lésion des voies respiratoires.

Contact avec la peau: Provoque des brûlures.

En cas de contact avec les yeux: Provoque de graves lésions des yeux. Danger de perte de la vue!

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité in vitro/génotoxicité
OCDE 471 (Test Ames)
négatif
(Fiche de données de sécurité extér.)

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

RTECS: Aucune donnée disponible

Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures, des yeux, et peau. spasme, inflammation et oedème du larynx, spasme, inflammation et oedème des bronches, pneumonie, œdème pulmonaire, sensation de brûlure, toux, respiration sifflante, laryngite, essoufflement, Maux de tête, nausées, vomissements, collapsus circulatoire, tachypnée, paralysie, convulsions, coma., Nécrose des bouche et G.I. Tract, jaunisse, insuffisance respiratoire, arrêt cardiaque Pour

le meilleur de nos connaissances, la chimie, et les propriétés physiques toxicologiques ont pas été examinées minutieusement.

Avertissement ! Au meilleur de nos connaissances,les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été investiguées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Aucune donnée disponible

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
6674-22-2	DBU					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 100 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	(Fiche de données de sécurité extér.)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 50 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	(Fiche de données de sécurité extér.)	
	Toxicité bactérielle aiguë	(330 mg/l)	0 h	Pseudomonas putida	(Fiche de données de sécurité extér.)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
6674-22-2	DBU			
	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9	<20%		(Fiche de données de sécurité extér.)
	Difficilement éliminable de l'eau.			
	Demande biochimique en oxygène	<2 mg/g	5	(Fiche de données de sécurité extér.)
	Demande chimique en oxygène (DCO)	2230 mg/g		(Fiche de données de sécurité extér.)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
6674-22-2	DBU	1,38

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité c himique n'est requise/n'est menée.

12.7. Autres effets néfastes

Attention - Substance non encore testée complètement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative a ux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vi gueur. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 3267
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8

Code de classement:	C7
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
Nº danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 3267
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8

Code de classement:	C7
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3267

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 8

Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-A, S-B
Groupe de ségrégation: alkalis

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3267

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 8

Dispositions spéciales: A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
Passenger LQ: Y840
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D):	2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.